Cycle de production d'un plan d'action à l'égard des personnes en situation de handicap

Le schéma suivant présente les grandes étapes à réaliser regroupées selon trois éléments :

LA DÉFINITION DE CONCEPTS **CE QUI DOIT ÊTRE FAIT** **LES FACTEURS DE SUCCÈS**

1

Obstacles sociaux et physiques = tout ce qui empêche une personne de participer pleinement et de façon autonome à toutes les facettes de la société en raison de son handicap.

CE QUI DOIT ÊTRE FAIT :

- réaliser un travail d'observation qui consiste à déceler les éléments pouvant entraver la réalisation des activités de la vie quotidienne d'une personne en situation de handicap.

FACTEURS DE SUCCÈS :

- instauration d'un processus continu d'identification des obstacles ;
- consultation de personnes en situation de handicap ou d'acteurs clés qui œuvrent auprès d'elles.

2

Solutions = mesures.

CE QUI DOIT ÊTRE FAIT :

- déterminer, pour chaque obstacle retenu, des actions concrètes à envisager pour le réduire ou l'éliminer ;
- analyser et prioriser les solutions selon des critères de pertinence, de réalisme, d'acceptabilité et de mesurabilité.

FACTEURS DE SUCCÈS :

- recherche d'initiatives inspirantes ;
- recherche de solutions (remue-méninges et consultation des directions ou des services municipaux).

3

Planification = processus.

CE QUI DOIT ÊTRE FAIT :

- planifier les objectifs et le travail à accomplir en vue de les atteindre ;
- répondre aux questions : Quoi ? Pourquoi ? Par qui ? Quand ? Quel résultat ? Combien ?

FACTEURS DE SUCCÈS :

- prévision d'un budget alloué ;
- identification d'indicateurs de résultats.

4

Mise en œuvre = adopter, rendre public et réaliser.

CE QUI DOIT ÊTRE FAIT :

- faire adopter le plan d'action par le conseil municipal ;
- diffuser pour le rendre public (site Web, avis public, lancement, transmission à des organismes, etc.) ;
- coordonner la mise en œuvre des mesures retenues.

FACTEURS DE SUCCÈS :

- élaboration d'un document simple, clair et opérationnel ;
- engagement des parties prenantes ;
- évaluation périodique du degré d'avancement.

5

Évaluation = bilan.

CE QUI DOIT ÊTRE FAIT :

- produire le bilan annuellement ;
- expliquer les résultats atteints ou l'écart entre ce qui était prévu et la réalisation de la mesure ;
- définir les suites à donner.

FACTEURS DE SUCCÈS :

- consultation des directions et des services impliqués ;
- présence d'indicateurs de résultats.

Municipalités accessibles
un réseau en action!

Outil inspiré de l'Office des personnes handicapées du Québec (2018). *Guide pour l'élaboration du plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées : Volet – Ministères et organismes publics*, Drummondville, Secrétariat général, L'Office, 31 p., [En ligne]. [www.ophq.gouv.qc.ca/fileadmin/centre_documentaire/Guides/RAP_Guide_PA_MO_2018.pdf]

ESPACE MUNI